
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement hydraulique du bas de Thiergeville

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

Il sera procédé **du mercredi 9 janvier au vendredi 8 février 2019 inclus**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique concernant l'aménagement hydraulique du bas de Thiergeville. Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Thiergeville, siège de l'enquête.

Celle-ci porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0.** et **3. 2. 3. 0.**, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique de ces travaux et une enquête parcellaire.

Elle concerne des travaux et ouvrages liés à la création d'une digue, d'une zone provisoire de rétention d'eau, d'un dispositif de régulation, d'une surverse et d'un passage à gué.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés à la mairie de Thiergeville où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Daniel VIARD, conseiller agricole retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure 3 permanences à la mairie de Thiergeville, afin de recevoir les observations du public aux jours et heures ci-après :

- mercredi 9 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- samedi 26 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 8 février 2019 de 16h00 à 19h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Thiergeville – 9 rue Auguste-Mallet 76 540 Thiergeville
- par voie électronique, à l'adresse : mairie-sg.thiergeville@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Thiergeville.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, 825, route de Valmont – BP 97 – 76 403 FÉCAMP Cedex (tel : 02.35.10.48.48).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes concernées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.